

**P.S.B**



**PASCAL SANCHEZ BÂTIMENT**  
*le partenaire pour  
votre reconstruction*





**P·S·B**

## Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Pascal Sanchez Batiment en tant qu'AMO a pour mission de vous assister au plus tôt à partir de la déclaration de votre sinistre auprès de votre assurance.

Votre AMO assure les appels d'offres, les consultations d'entreprise, la coordination et le suivi de travaux, jusqu'au procès verbal de fin de chantier.

Il met tout en œuvre pour vous assister matériellement et psychologiquement dans la reconstruction de votre bien.

## Opération de Pilotage et de Coordination (OPC)

Pascal Sanchez Batiment en tant qu'OPC intervient à partir du moment où vous êtes en accord avec la proposition financière de l'expert.

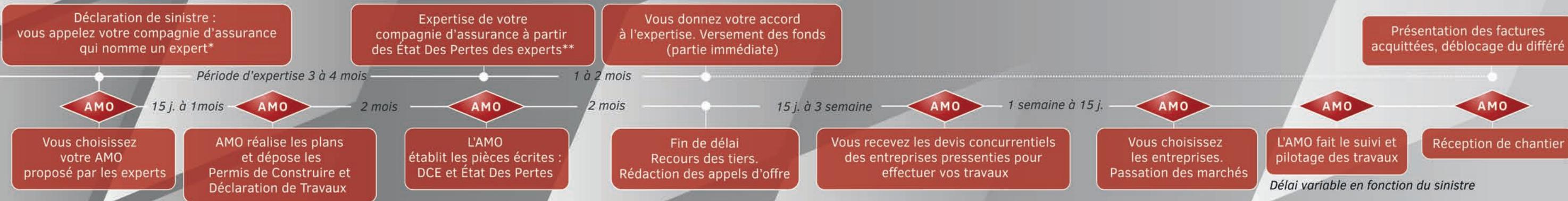
Il rédige les appels d'offres, consulte les entreprises, coordonne et suit les travaux, jusqu'au procès verbal de fin de chantier, en portant une attention toute particulière au conseil et à l'assistance dans ce processus de reconstruction de votre bien.

L'agence travaille en partenariat avec plusieurs architectes DPLG lui permettant de signer et de valider les dossiers supérieurs à 170m<sup>2</sup> et d'assurer des missions d'ERP.

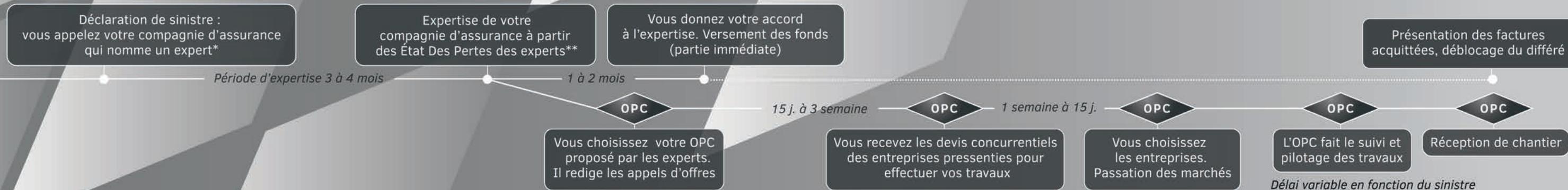
L'entreprise PSB est assurée auprès de la compagnie SMABTP

# Du sinistre à la reconstruction

## Sinistre majeur



## Sinistre mineur



Les délais sont donnés à titre indicatif.



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Opération de Pilotage et de Coordination

\* Expert compagnie d'assurance et expert d'assuré.

\*\* L'assuré a la possibilité de faire appel à un expert d'assuré (indépendant) de son choix.

# Petit glossaire du sinistre

## **Sinistre majeur**

Sinistre incendie ou dégâts des eaux touchant la quasi totalité des biens immobiliers et mobiliers et nécessitant la demande d'un permis de construire et en conséquence l'intervention d'un AMO.

## **Sinistre mineur**

Sinistre incendie ou dégâts des eaux de taille moyenne touchant les biens immobiliers et/ou mobiliers pouvant nécessiter l'intervention d'un OPC.

## **AMO**

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage.

## **OPC**

Opération de Pilotage et de Coordination.

## **Réglement immédiat**

Valeur versée après validation des dommages.

## **Réglement différé (valeur à neuf)**

Montant versé en fin de chantier sur présentation des factures acquittées.

## **État des pertes (EDP)**

Désignation utilisée pour décrire et quantifier l'ensemble des valeurs immobilières, mobilières et immatérielles détruites au cours d'un sinistre.

## **Recours des tiers**

Possible opposition d'un tiers au permis de construire et à la déclaration de travaux déposés en mairie par l'AMO.



### **Agence IDF**

77330 Ozoir la Ferrière

### **Agence Méditerranée**

83400 Saint Maximin la Sainte Baume

## **Contact**

**01.64.68.17.09**

[contact@p-sanchez.fr](mailto:contact@p-sanchez.fr)

[www.p-sanchez.fr](http://www.p-sanchez.fr)

## **NOTRE ENGAGEMENT**

Une réactivité adaptée à vos besoins.

Une maîtrise des coûts et des délais.

Un savoir-faire technique à votre disposition.

Un contrôle qualité et une bonne tenue des chantiers.